

<b>Zeitschrift:</b>	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
<b>Herausgeber:</b>	Comité central de la Croix-Rouge
<b>Band:</b>	30 (1922)
<b>Heft:</b>	1
<b>Rubrik:</b>	Examens de gardes-malades

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Secrétariat général. Il sera possible de cette façon de rendre le travail plus uniforme et d'arriver aux résultats désirés.

3<sup>o</sup> Les *journées de moniteurs* recevront une subvention analogue à celles accordées aux exercices de campagne; leur programme doit être soumis à temps au Secrétariat pour qu'il puisse être présenté au Comité central.

En procédant ainsi, l'Alliance des samaritains supporte des frais élevés, et il est dès lors à désirer que le perfectionnement des moniteurs — que ceux-ci, ainsi que plusieurs sections, désirent si ardemment — soit facilité d'autant.

Olten, en novembre 1921.

Le secrétaire général de l'Alliance suisse des samaritains,  
A. RAUBER.

---

## Examens de gardes-malades

Les examens d'automne de l'Alliance suisse des gardes-malades ont donné un résultat qu'il n'est pas exagéré de qualifier de *déplorable*. Vingt candidates s'étaient présentées, onze seulement ont été reçues; neuf, soit 45 %, ont dû être refusées pour cause d'incapacité notoire.

La note « bien » a pu être accordée sept fois, la note « suffisant » quatre fois; la plupart des candidates qui n'ont pas obtenu l'admission ont eu la note « insuffisant », quelques-unes: « faible ».

Les examens ont eu lieu à Berne, Zurich et Genève, avec le concours des D<sup>rs</sup> Ischer, Scherz, Kœnig, M<sup>le</sup> D<sup>r</sup> Ottiker, M<sup>me</sup> Dold, infirmière-chef, et M<sup>le</sup> Schneider, directrice, comme membres de la commission d'experts.

Le rapport dit que ce n'est pas le fait de la peur qui a fait échouer un si grand nombre de candidates, mais bien l'insuffisance des connaissances qui a été duement prouvée.

Il est bon que le « érible », qui permet ou refuse l'entrée des infirmières au sein de l'Alliance, fonctionne d'une façon quelque peu sévère; c'est une garantie de plus d'avoir en Suisse un personnel infirmier réellement qualifié.

---

## L'hygiène du vêtement

*(Suite et fin)*

---

Nous avons eu l'occasion, il y a quatre ou cinq ans, de constater chez une de nos enfants suivant la cure de Vidy-plage un cas intéressant de contagion par suite d'échange de vêtement. Une fillette d'un de nos groupes contracta une blennorragie, qui fut heureusement immédiatement traitée

et enrayée, après s'être vêtue par mégarde avec les sous-vêtements d'une autre fillette. Cette dernière, qui fut dès constatation aussi immédiatement traitée, s'était infectée uniquement par contact avec sa mère qui souffrait de cette affection et qui dormait dans le même lit que sa fille.